

Coutances, le 27 novembre 2020

Chers diocésains,

Le gouvernement a annoncé hier sa décision de maintenir la jauge des 30 personnes pour la participation au culte, en attendant une éventuelle évolution en concertation avec les responsables religieux.

Conscients de la nécessité de combattre l'épidémie en prenant soin des personnes, les catholiques, dans leur très grande majorité, respectent les consignes sanitaires. C'est dans cet esprit que les évêques, ainsi que des responsables d'autres confessions et religions, ont proposé au gouvernement un protocole exigeant, prenant, entre autres, en considération dans le calcul de la jauge la superficie des édifices, comme cela se fait pour quantité d'autres lieux. Le refus de ce principe raisonnable est incompréhensible et paraît discriminatoire. C'est pourquoi la conférence des évêques a décidé ce matin de déposer un recours en référé liberté.

Ce qui nous est demandé à ce jour est inapplicable dans beaucoup de paroisses. Des rendez-vous sont prévus prochainement avec le premier ministre. Nous espérons que le réalisme et le bon sens l'emporteront sans tarder.

D'ici là, pour les célébrations de ce week-end, 28 et 29 novembre, premier dimanche de l'Avent, je vous transmets ces quelques recommandations :

- Les prêtres qui le peuvent multiplieront les messes dans les paroisses, sans toutefois célébrer plus de trois messes ce dimanche.
- Les baptisés qui désirent participer à l'eucharistie sauront se montrer compréhensifs. Ils tenteront donc, autant que possible, de se répartir sur les différents lieux de célébration, y compris en semaine. Pour ce faire, les paroisses communiqueront de leur mieux les horaires et les lieux, via messes infos, internet ou la presse locale ou tout autre moyen. Cette répartition devrait rendre possible le respect de la jauge dans plusieurs paroisses.
- Ceux et celles qui iront à ces messes penseront à proposer, particulièrement aux plus fragiles et aux plus isolés, de recevoir la communion à domicile. Ils prieront pour toutes les personnes touchées à divers titres par l'épidémie dans le monde en communion avec leurs frères et sœurs absents.

- La participation au culte n'est pas comparable à un acte d'achat dans un magasin, ni même à l'adhésion à une proposition culturelle ou sportive. Elle honore la dimension transcendante et spirituelle de la personne humaine dans une liberté fondamentale. Demander aux prêtres d'exclure eux-mêmes des personnes de la célébration est contraire à leur ministère. Je ne saurais le leur imposer. En toutes situations, ils se montreront cependant particulièrement vigilants sur le respect strict des gestes barrières de distanciation, de désinfection et de port du masque, tels qu'ils ont été déjà transmis par le diocèse.
- Les fidèles ont toujours la possibilité de prier dans les églises auprès du Saint Sacrement dans la grâce du recueillement.

Ces difficultés ne doivent pas empêcher notre Église d'entrer avec joie dans le temps de l'Avent, toute disposée à entendre l'appel à la veille et à l'espérance du Christ. Que la préparation à la célébration du mystère de Noël en familles, en fraternités et en assemblées, affermis tous les catéchumènes et baptisés dans le témoignage de l'Évangile auprès de tous.

Que le Seigneur vous bénisse.

+ Laurent le Boulc'h
Evêque de Coutances et Avranches